

LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT

LONGCHAMP DALTON JAPAN LONG ONLY UCITS FUND



EXERCICE CLOS LE: 30.12.2019



informations concernant les placements et la gestion	13
rapport d'activité	8
rapport du commissaire aux comptes	11
comptes annuels	15
bilan	16
actif	16
passif	17
hors-bilan	18
compte de résultat	19
annexes	20
règles & méthodes comptables	20
évolution actif net	24
compléments d'information	25
inventaire	49

Commercialisateur LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT

Société de gestion LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT

30, rue Galilée - 75116 – Paris.

Dépositaire et conservateur SOCIETE GENERALE

75886 Paris Cedex 18

Commissaire aux comptes PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Crystal Park - 63, rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine

Représentée par Monsieur Amaury Couplez.



Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1. Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (Parts SUH, R1UH, I1UH, I1H, I2UH, SI1UHEA, SI1UHGA, SI1UHUA et SI1H):

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Résultat net : Capitalisation totale

<u>Plus-values ou moins-values nettes réalisées :</u> Capitalisation totale

Fréquence de distribution

S'agissant des parts « distribution », la partie des sommes distribuables dont la distribution est décidée par la société de gestion est versée annuellement.

La mise en paiement des sommes distribuables annuellement est effectuée dans un délai maximum de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du FCP est de réaliser, une performance relative et absolue nette de frais supérieure à son indicateur de référence, un indice représentatif du marché japonais sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans minimum.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence du fonds est le MSCI Daily Total Return Net Japan Index, soumis aux variations suivantes en fonction de la couverture de change sur la part.

• Pour les parts « capitalisation » libellées en euros et non-couvertes contre le risque de change (SUH, I1UH, I2UH et SI1UHEA), l'Indicateur de Reference est le MSCI Daily Total Return Net Japan Index (symbole : MSDEJNN Index), produit par Morgan Stanley Capital International, Inc ; cet indicateur est un indice « total return », ajusté du flottant, pondéré par les capitalisations boursières de ses composants, permettant de suivre la performance des actifs japonais listés sur le Tokyo Stock Exchange, l'Osaka Stock Exchange, le JASDAQ et le Nagoya Stock Exchange. Les dividendes nets sont réinvestis selon l'utilisation (pour les indices internationaux) d'un taux d'imposition applicable aux investisseurs institutionnels non-résidents qui ne bénéficient pas d'accords de double-taxation. L'administrateur du MSCI Daily Total Return Net Japan Index est MSCI Limited et est inscrit sur le registre de l'ESMA.

- Pour la part « distribution » libellée en euros et non-couverte contre le risque de change (SI1UHED), l'Indicateur de Reference est le MSCI Japan Index libellé en EUR (symbole : MXJP Index), produit par Morgan Stanley Capital International, Inc ; cet indicateur est un indice calculé sans réinvestissement des dividendes, ajusté du flottant, pondéré par les capitalisations boursières de ses composants, permettant de suivre la performance des actifs japonais listés sur le Tokyo Stock Exchange, l'Osaka Stock Exchange, le JASDAQ et le Nagoya Stock Exchange. L'administrateur du MSCI Japan Index est MSCI Limited et est inscrit sur le registre de l'ESMA.
- Pour la part « capitalisation » libellée en dollars américains et non-couverte contre le risque de change (SI1UHUA), l'Indicateur de Reference est le MSCI Japan Net Total Return USD Index (symbole : NDDUJN Index), produit par Morgan Stanley Capital International, Inc; cet indicateur est un indice « total return », ajusté du flottant, pondéré par les capitalisations boursières de ses composants, permettant de suivre la performance des actifs japonais listés sur le Tokyo Stock Exchange, l'Osaka Stock Exchange, le JASDAQ et le Nagoya Stock Exchange. Les dividendes nets sont réinvestis selon l'utilisation (pour les indices internationaux) d'un taux d'imposition applicable aux investisseurs institutionnels non-résidents qui ne bénéficient pas d'accords de double-taxation. L'administrateur du MSCI Daily Total Return Net Japan Index est MSCI Limited et est inscrit sur le registre de l'ESMA.
- Pour la part « capitalisation » libellée en livres sterling et non-couverte contre le risque de change (SI1UHGA), l'Indicateur de Reference est le MSCI Japan Net Total Return GBP Index (symbole : MAJP Index), produit par Morgan Stanley Capital International, Inc ; cet indicateur est un indice « total return », ajusté du flottant, pondéré par les capitalisations boursières de ses composants, permettant de suivre la performance des actifs japonais listés sur le Tokyo Stock Exchange, l'Osaka Stock Exchange, le JASDAQ et le Nagoya Stock Exchange. Les dividendes nets sont réinvestis selon l'utilisation (pour les indices internationaux) d'un taux d'imposition applicable aux investisseurs institutionnels non-résidents qui ne bénéficient pas d'accords de double-taxation. L'administrateur du MSCI Daily Total Return Net Japan Index est MSCI Limited et est inscrit sur le registre de l'ESMA.
- Pour la part « distribution » libellée en livres sterling et non-couverte contre le risque de change (SI1UHGD), l'Indicateur de Reference est le MSCI Japan Index libellé en GBP (symbole : MXJP), produit par Morgan Stanley Capital International, Inc, est un indice calculé sans réinvestissement des dividendes, ajusté du flottant, pondéré par les capitalisations boursières de ses composants, permettant de suivre la performance des actifs japonais listés sur le Tokyo Stock Exchange, l'Osaka Stock Exchange, le JASDAQ et le Nagoya Stock Exchange. L'administrateur du MSCI Japan Index est MSCI Limited et est inscrit sur le registre de l'ESMA.
- Pour les parts « capitalisation » libellées en euro et couvertes contre le risque de change (I1H et SI1H), l'Indicateur de Référence est le MSCI Japan 100% Hedged to EUR Net Total Return Index (symbol : MXJPHEUR Index) ; cet indicateur est un indice « total return », qui réplique l'indice de référence principal en intégrant la couverture de change en Euro/Yen.

Stratégie d'investissement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de gestion en achetant et vendant principalement des titres de sociétés domiciliées au Japon, ou qui réalisent ou devraient réaliser une partie significative de leurs revenus présents ou futurs au Japon. Le Fonds se concentre sur l'identification et l'investissement dans (a) des titres « value » que la Société de Gestion Déléguée estime sous évalués par rapport à leurs valeurs intrinsèques ou fondamentales ou dont la valeur devrait s'apprécier si les circonstances étaient amenées à changer ou si un évènement prédit venait à se produire,

(b)des investissements directs dans des entreprises d'exploitation et de services (pas d'investissements en private equity, mais dans des sociétés cotées et affichant un flottant) et (c) autres investissements dans des titres ou instruments que la Société de Gestion Déléguée estime sous évalués ou susceptibles de s'apprécier. Le processus de construction de portefeuille suit une démarche « bottom-up » afin d'élaborer un portefeuille d'entreprises solides avec des avantages compétitifs qui devraient pouvoir profiter de la croissance à long terme.

Spécifiquement, Dalton vise des leaders du marché:

- Dans des marchés de niche
- Démontrant un alignement des dirigeants avec les actionnaires
- Traitant à des niveaux d'évaluation que Dalton juge très sous-évalués en termes de EV/EBITDA, Net Cash/Market Capitalisation, Price/Book and Return on Equity.

La philosophie d'investissement de Dalton est basée sur l'application disciplinée des principes d'investissement de valeur avec un accent particulier sur l'alignement d'intérêt des dirigeants des sociétés et les actionnaires. Notre philosophie d'investissement se traduit par un processus qui inclut les quatre critères d'investissement suivants :

- 1. De bonnes entreprises avec typiquement des flux de trésorerie et des bilans solides, en avance sur la compétition.
- 2. Une importante marge de sécurité l'action se négocie à escompte significatif par rapport à la valeur intrinsèque évaluée par Dalton.
- 3. Les intérêts des dirigeants sont alignés avec ceux des actionnaires.
- 4. La direction a démontré un solide historique de réinvestissement du capital.

Pour sélectionner les entreprises dans lesquelles le Fonds investi, Dalton réalise dans un premier temps une analyse des sociétés et de leur bilan financier en utilisant des bases de données disponibles au public, en mettant en œuvre les filtres d'investissement internes et en utilisant d'autres outils quantitatifs propriétaires. L'historique des programmes de rachats et des hausses de dividendes est aussi étudié car ce sont des facteurs importants pour l'évaluation d'une opportunité d'investissement.

Les équipes de gestion des entreprises prospectées sont ensuite étudiées par l'équipe d'analystes de Dalton située au Japon pour identifier les décisionnaires clés des sociétés. Dalton cherche notamment à s'assurer de l'alignement d'intérêts entre les dirigeants et les actionnaires minoritaires de la société.

Suite à cette analyse, Dalton effectue une visite de la société sur place et cherche à confirmer les avantages compétitifs durables au sein du secteur et les attentes de l'équipe de direction lors d'une « due-diligence » complète.

Enfin, suite à cette visite, Dalton réétudie ce qu'ils pensent être la vraie valeur intrinsèque de chaque titre en appliquant leur analyse fondée sur la valeur actualisée des cash flows. Cette analyse aide Dalton à déterminer les points d'entrée et de sortie.

Politique d'investissement

Le Fonds peut investir ses actifs dans n'importe quel secteur ou industrie à la discrétion du gestionnaire de portefeuille délégataire.

Le Fonds peut investir dans des Exchange Traded Funds (ETF), dans la limite globale en investissements dans des organismes de placements collectifs. Le Fonds ne prendra pas de position physique courte.

Le maximum d'exposition longue nette du Fonds est limité à 100% de la valeur de l'actif net.

Le gestionnaire de portefeuille délégataire, peut investir dans des titres de sociétés de toutes capitalisations boursières. Ces investissements peuvent inclure des sociétés de petites ou grandes capitalisations boursières, mais seront principalement sur des sociétés avec une capitalisation boursière supérieure à 0.5 milliards de dollars.

Le risque du Fonds sera géré en employant des limites sur les positions (suivi de « stop-loss ») et en gérant le niveau d'exposition entre 0% et 100%. Le Fonds cherche à générer des rendements absolus et relatifs supérieurs à son indicateur de référence qui est calculé et publié par MSCI, Inc.

Le Fonds sera principalement investi en Yen.

Cependant, si la Société de Gestion Déléguée venait à identifier une opportunité d'investissement dans des sociétés libellées dans d'autres devises mais dont une partie significative des revenus provient ou devait provenir du Japon, le Fonds pourrait, à la marge, investir dans d'autres devises à hauteur de maximum 10% de la NAV.

De manière générale, le Fonds aura vocation à être exposé au marché actions.

Cependant, en cas d'anticipations négatives sur le marché actions japonais, le Fonds se réserve la possibilité d'investir une part de son actif net en instruments du marché monétaire et obligataire court terme de la zone OCDE libellés en Yen exclusivement (maximum 100%) dans le cadre d'une stratégie plus défensive.

La Société de Gestion Déléguée sera en charge de l'allocation actions/produits obligataires et monétaires.

Les parts SUH, R1UH, I1UH, I2UH, SI1UHEA et SI1UHED seront libellées en euros et seront entièrement exposées au risque de change Euro/Yen (EUR/JPY).

Les parts I1H et SI1H seront libellées en euros. Le risque de change Euro/Yen (EUR/JPY) sera systématiquement et totalement couvert avec un seuil de tolérance de +/-5% de l'actif.

Les parts SI1UHGA et SI1UHGD seront libellées en livres sterling (GBP) et seront entièrement exposées au risque de change Livre/Yen (GBP/JPY). La part SI1UHUA sera libellée en dollars américains (USD) et sera entièrement exposée au risque de change Dollar/Yen (USD/JPY).

Actifs

Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP aura recours à différents types d'actifs.

Actions

Le FCP pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en actions japonaises ou de sociétés dont une partie significative de leurs revenus présents et/ou futurs provient ou devrait provenir du Japon.

Le Fonds pourra investir dans des sociétés de capitalisations boursières de toute taille mais se concentrera sur les capitalisations boursières supérieures à 0.5 milliards de dollars.

Les actions seront principalement en Yen.

La proportion des actions dans le Fonds sera comprise entre 0% et 100%.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les titres sélectionnés pourront aussi bien être investis dans le secteur public que le secteur privé. La fourchette de sensibilité au risque de taux sera comprise entre 0 et 2.

La proportion des produits monétaires et obligataires dans le Fonds sera comprise entre 0% et 100%.

• Dettes publiques

Le FCP peut investir en titres de créance négociables et obligations d'Etats souverains de l'OCDE libellés en Yen. Ces titres seront notés au moins BBB- lors de leur acquisition selon l'analyse de la Société de Gestion (Investment Grade).

• Dettes privées

Le FCP pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en obligations privées à taux fixe ou à taux variable libellés en Yen.

Le FCP investit sur des instruments du marché monétaire et obligataire à faible sensibilité et bénéficiant lors de leur acquisition d'une notation minimale de BBB- lors de leur acquisition selon l'analyse de la Société de Gestion (Investment Grade).

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du FCP et évaluer la qualité des émetteurs. Il ne recourt pas de manière exclusive et mécanique aux notations émises par les agences de notation. Les notations émises par les agences de notations constituent un élément parmi un ensemble de critères pris en considération par le gestionnaire pour évaluer la qualité de crédit des TCN et instruments du marché monétaire.

Produits dérivés

L'OPCVM pourra intervenir sur des contrats financiers négociés sur des marchés internationaux réglementés, organisés ou de gré à gré afin de conclure : des contrats de changes à terme, futures, options ou swaps de change pour couvrir le risque de change pour la part couverte en risque devises.

Le Fonds n'a pas vocation à investir dans des produits dérivés pour de la couverture sauf pour la part couverte en risque devises. Le risque de change Euro/Yen sera systématiquement et totalement couvert avec un seuil de tolérance de +/- 5%.

Parts ou actions d'opevm/fia

Le FCP pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA, ou fonds d'investissement de droit français, et plus particulièrement en OPCVM ou FIA Monétaires afin de gérer la trésorerie résiduelle si nécessaire.

Le FCP s'autorise à investir dans les OPC gérés par Longchamp Asset Management.

Le FCP pourra investir dans des OPCVM/FIA de type Exchange Traded Funds (ETF), dans la limite globale des 10% en investissements dans des organismes de placement collectifs.

Dépots

Le FCP pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net.

Profil de risque

L'actif du Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion Déléguée. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital

L'investisseur est averti que la performance du FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de plusieurs marchés et/ou des titres sur lesquels le Fonds est investi. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants et que la sélection discrétionnaire des titres entraine une perte en capital.

Risque de marché actions

Le risque est lié à une évolution du marché action inverse à l'exposition du portefeuille, tel qu'une baisse globale du marché actions.

Risque de taux

Il s'agit du risque de variation des instruments de taux lié aux changements de niveau des taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité ou duration. Le portefeuille est plus ou moins exposé au risque de taux en fonction de la sensibilité ponctuelle du portefeuille. En cas de sensibilité positive, le risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires peut provoquer une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du FCP. En cas de sensibilité négative, le risque de taux correspond au risque lié à une baisse des taux des marchés obligataires, qui provoque une hausse des cours des obligations et par conséquent une hausse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit

Ce risque est lié à la capacité d'un émetteur ou d'une contrepartie à honorer ses dettes et à la dégradation de la notation d'un émetteur ou d'une contrepartie. La détérioration de la situation financière d'un émetteur ou d'une contrepartie auquel le Fonds est exposé pourra avoir un impact baissier sur la valeur liquidative du FCP.

Risque de change

Ce risque est lié aux évolutions des devises auxquelles le Fonds est exposé. Une baisse des devises dont le Fonds est long pourront avoir un impact défavorable sur la valeur liquidative du FCP.

Risque de liquidité

Il s'agit du risque de ne plus trouver de contrepartie sur les marchés pour acheter ou vendre un instrument financier à un prix raisonnable. Dans ce cas, la dégradation des prix due à l'asséchement de la liquidité pourra entrainer une baisse de la valeur liquidative. La réalisation de ce risque est susceptible d'entrainer une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Garantie ou protection

Néant.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

SUH Investisseurs institutionnels R1UH Investisseurs institutionnels

I1UH Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir

de support à des contrats d'assurance vie.

IIH Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de

support à des contrats d'assurance vie.

I2UH Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir

de support à des contrats d'assurance vie.

SI1UHEA Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir

de support à des contrats d'assurance vie.

SI1UHGA Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir

de support à des contrats d'assurance vie.

SI1UHUA Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir

de support à des contrats d'assurance vie.

SI1UHED Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir

de support à des contrats d'assurance vie.

SI1UHGD Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir

de support à des contrats d'assurance vie.

SI1H Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir

de support à des contrats d'assurance vie.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine spécifique, de ses besoins, actuels et à l'horizon d'un jour, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Indications sur le régime fiscal

Le FCP n'est pas assujetti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FCP ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FCP dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du FCP.

Information : Cet exercice présente une durée exceptionnelle de 17 mois.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

[•] Le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Longchamp ASSET Management - 30 rue Galilée - 75116 - Paris. Ou par e-mail à ir@longchamp-am.com.

[•] Date de création du Fonds : 13 Juillet 2018



Les parts SUH et I2UH du fonds Longchamp Dalton Japan Long Only UCITS Fund ont enregistré respectivement sur l'année 2019 les performances de +26,78% et +25,73%.

L'environnement de marché et les performances du fonds

En 2019, Kadokawa et DISCO Corporation ont contribué à la performance. Kadokawa, un conglomérat de médias de divertissement, a démontré une forte amélioration de ses revenus pendant l'exercice. Plus précisément, au premier semestre, la société a affiché une croissance de 123% en glissement annuel des produits d'exploitation (6.3 milliards de Yen) et elle prévoit pour l'année une hausse de 269% (10 milliards de Yen). Les résultats sont attribuables au succès des offres de contenu, notamment le jeu vidéo « SEKIRO » de FromSoftware, ainsi qu'à la restructuration réussie de Dwango (société de services Web) et à la mise en œuvre de stratégies de croissance.

DISCO est un fabricant d'équipements pour la production de semi-conducteurs avec trois produits phares, qui représentent environ 80% des ventes de la société. DISCO a connu une croissance spectaculaire en 2019 accompagnée de signes de reprise dans l'industrie des semi-conducteurs. La société estime que le pic du dernier cycle de la demande de semi-conducteurs en 2017 était uniquement dû aux besoins des utilisateurs, et non à un comportement similaire à celui d'une bulle. En tant que tel, le PDG est confiant sur la capacité de l'entreprise à dépasser les revenus record atteints en 2017 d'autant que le cycle reste positif. Du fait de la qualité du management et des activités de DISCO (d'après leur évaluation), Dalton est satisfait de la détention de la société malgré sa valorisation élevée (c.-à-d. 21x EV/EBITDA, 4.4x P/B).

Belluna et Fuji Seal ont impacté négativement la performance. Belluna est une société de vente par correspondance de prêt-à-porter, articles ménagers et de matériel de loisirs pour les retraitées. Le secteur de la vente par correspondance est actuellement aux prises avec l'augmentation des coûts de logistique et de papiers. Les ventes ont également diminué, à cause de la réduction du nombre des catalogues afin de réduire les coûts. Dalton apprécie toujours la société pour ses sources de revenus diverses, notamment le crédit à la consommation, le marketing pour des tiers et le E-commerce, et a confiance en la capacité du management à gérer toutes ses branches d'activités sur le long terme. Suite aux dernières réunions, Dalton est convaincu que la performance des ventes par correspondance a atteint un plancher en 2019 et prévoit un redressement en 2020.

Les actions de Fuji Seal International, leader mondial dans la fabrication d'étiquettes en plastique pour les emballages de produits de consommation, ont diminué pendant le second semestre. Conformément à ceux du trimestre précédent, les résultats affichés et les prévisions suggèrent que la rentabilité globale de l'entreprise reste stable. Cependant, la tendance antiplastique dans les pays développés peut perdurer, et la direction reconnaît que la société n'est pas préparée à proposer des solutions convaincantes aux défis posés par ses clients. Même si Dalton pense que le marché actuel sous-estime la valeur à long terme de l'entreprise, ils continuent de tenir compte du fait que ce sentiment négatif peut durer plus longtemps que prévu. Dalton surveillera attentivement cette position, en gardant à l'esprit un investissement alternatif.

Mouvements du portefeuille

Au cours de l'année 2019, Dalton a renforcé son exposition au secteur des technologies en allouant significativement sur le titre Ai Holdings. A fin décembre 2019, le secteur technologique représente 13.7% du portefeuille.

Le gérant a repositionné son exposition au secteur des biens de consommation en initiant au cours de l'année une ligne dans la société Doshisha et en réduisant progressivement son positionnement dans la société Saizeriya. A fin d'année, le secteur figure toujours parmi les principales expositions du fonds.

Positionnement et perspectives

L'environnement général de gouvernance d'entreprise améliorée au Japon reste positif. Dalton constate de plus en plus d'initiatives de prise de contrôle d'entreprises (y compris hostiles), une croissante sensibilisation au concept de « best-owner » (y compris le premier spin-off réalisé par Koshidaka Inc.), et davantage de pression du gouvernement et des actionnaires quant à la restructuration du portefeuille d'activités. En 2019, les sociétés inclues dans le portefeuille ont également pris des mesures, notamment Shinsei Bank qui a amélioré de façon significative son budget de rachat d'actions, et Nitta et Macnica ont mis en place d'autres initiatives de rachat d'actions et d'augmentation des dividendes.

Dalton est de plus en plus convaincu que les appels d'offres pour le contrôle des entreprises japonaises deviennent de moins en moins tabous. Dalton a annoncé des offres concurrentielles pour Unizo Holdings dans la lettre précédente. Le dernier exemple est l'affrontement entre Toshiba et Hoya Corp pour le contrôle de NuFlare Technology, l'unité d'équipement à puce de Toshiba.

Toshiba détient déjà 52,4% de NuFlare et a déclaré qu'ils feraient une offre d'achat pour le reste de l'entreprise. Cependant, Hoya Corp, a annoncé une contre-proposition de 1.4 milliard de dollars pour NuFlare Technology Inc. ce qui pourrait devenir une offre hostile pour la branche de Toshiba. Dalton a anticipé la tendance à des offres plus hostiles, mais est surpris que ce soit une blue-chip contre un autre blue-chip. Des signes montrent que l'état d'esprit des PDG japonais est de plus en plus capitaliste.

Jusqu'au début de cette année, les PDG ont eu des réticences suite à la « pression » de la réforme de la gouvernance d'entreprise ; mais aujourd'hui, Dalton constate que certains PDG commencent à profiter de ces réformes. Si ce type de comportement se poursuit, il servira de catalyseur pour réduire l'écart de valorisation entre les entreprises japonaises. Dalton espère ainsi avoir plus de succès dans leurs propres engagements en 2020.

Dalton a pris des positions dans des sociétés qu'ils pensent être attractives sur long terme. D'après leurs évaluations, ces entreprises sont dirigées par un management compétent, et gagnent souvent des actions d'entreprises publiques et d'entreprises moins bien gérées. Dalton est extrêmement enthousiaste quant aux perspectives d'avenir des sociétés en portefeuille. Comme toujours, Dalton vous remercie pour votre soutien.

INFORMATIONS RÈGLEMENTAIRES

Droit de vote

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion de portefeuille ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen.

Procédure de choix des intermédiaires

Le suivi de la relation entre LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT et les intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures.

Toute entrée en relation fait l'objet d'une procédure d'agrément afin de minimiser le risque de défaillance lors des transactions sur les instruments financiers négociés sur les marchés réglementés ou organisés (instruments monétaires, obligataires et dérivés taux, actions en vif et dérivés actions).

Les critères retenus dans le cadre de cette procédure de sélection des contreparties sont les suivants : la capacité à offrir des coûts d'intermédiation compétitifs, la qualité de l'exécution des ordres, la pertinence des prestations de recherche accordées aux utilisateurs, leur disponibilité pour discuter et argumenter leurs diagnostics, leur capacité à offrir une gamme de produits et de services (qu'elle soit large ou spécialisée) correspondant aux besoins de LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT, leur capacité à optimiser le traitement administratif des opérations.

Le poids accordé à chaque critère dépend de la nature du processus d'investissement concerné.

Risque global de l'OPCVM

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPCVM : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Information relative aux critères ESG

La société de gestion du FCP ne prend pas en compte les critères ESG dans ses décisions de gestion.

Politique de rémunération de la Société de Gestion

LONGCHAMP AM, société de gestion du FCP, a mis en place une Politique de rémunération du personnel de la Société, conforme à la Directive européenne 2014/91/UE (dite « Directive OPCVM 5 ») et à la doctrine des autorités de tutelle.

Adaptée à la taille et aux activités de la Société, cette Politique est en adéquation avec la stratégie de l'entreprise d'investissement, ses objectifs, ses valeurs et ses intérêts à long terme.

Des dispositions spécifiques de cette Politique s'appliquent à certaines catégories de personnes identifiées, notamment la direction générale, l'équipe de gestion, le responsable des ventes et du marketing et les personnes en charge des contrôles.

Leur rémunération variable est déterminée en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, des OPCVM, fonds et mandats gérés, analysées notamment au regard des risques pris, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble de SGP. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers. L'évaluation des performances s'inscrit sur un horizon de temps cohérent avec la période de détention recommandée aux porteurs de parts des OPCVM gérés. La rémunération variable du gérant peut être liée à la commission de surperformance du FCP.

Au-delà d'un certain seuil, leurs rémunérations variables sont soumises à des restrictions : paiement différé sur plusieurs années, possibilité de rétention alignée sur les intérêts à long terme des FCP et de la Société, paiement d'une partie en instruments financiers...

La Société n'a pas mis en place un Comité des rémunérations.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2019, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel (soit 11 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2019) s'est élevé à 480 185.63 euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 480 185.63 euros, soit 100% du total des rémunérations versées.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 0 euros, 0% du total des rémunérations versées. Il est précisé que l'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.
- Compte tenu de la taille de la société de gestion, la décomposition par catégorie de personnel n'est pas communiquée pour maintenir la confidentialité des rémunérations individuelles.

Aucune rémunération variable dépassant le seuil imposant des restrictions dans le mode de versement n'a été versée aux « personnes identifiées ».

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice. Aucune rémunération n'a été versée par le FCP directement aux membres du personnel de la société de gestion.

Securities Financing Transaction Regulation (Règlement relatif aux opérations de financement sur titres) ("SFTR"):

Le fonds n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille.

rapport du commissaire aux comptes



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 décembre 2019



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 décembre 2019

LONGCHAMP DALTON JAPAN LONG ONLY UCITS FUND

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT 30, rue Galilée 75116 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement LONGCHAMP DALTON JAPAN LONG ONLY UCITS FUND relatifs à l'exercice de 17 mois et 18 jours clos le 30 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 13/07/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne :

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne :
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations complémentaires nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est émis en date de signature électronique.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit Amaury Couplez



BILANactif

30.12.2019		
Devise	EUR	
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	112 777 761,65	-
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	112 777 761,65	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• Organismes de placements collectifs		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	_	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	_	-
Titres financiers empruntés	_	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• Contrats financiers		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	_
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	_
Créances	871 462,44	
Opérations de change à terme de devises	<u>-</u>	_
Autres	871 462,44	_
Comptes financiers	11 349 175,72	_
Liquidités	11 349 175,72	-
Autres actifs	-	_
Total de l'actif	124 998 399,81	
	127 770 377,01	-

BILAN passif

<u> </u>	30.12.2019	-
Devise	EUR	
Capitaux propres		
• Capital	122 658 364,10	-
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	977 987,14	-
• Résultat de l'exercice	387 877,92	-
Total des capitaux propres (montant représentatif de l'actif net)	124 024 229,16	
Instruments financiers	-	
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• Opérations temporaires sur titres financiers		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• Contrats financiers		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	974 170,65	
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	974 170,65	-
Comptes financiers	-	_
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	124 998 399,81	-

HORS-bilan

Devise	-
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) • Engagements de gré à gré - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) • Autres engagements - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) • Autres opérations • Engagements sur marchés réglementés ou assimilés - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) - Engagements de reme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) • Engagements de gré à gré - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme ferme (Futures)	
- Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) - Engagements de gré à gré - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme ferme (Futures) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) - Autres engagements - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) - Autres engagements - Marché à terme ferme (Futures) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) Autres opérations - Engagements sur marchés réglementés ou assimilés - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) - Engagements de gré à gré - Marché à terme ferme (Futures) - Swaps - Contracts for Differences (CFD) - Engagements de gré à gré - Marché à terme ferme (Futures)	
- Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) - Engagements de gré à gré - Marché à terme ferme (Futures) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) - Autres engagements - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) - Autres engagements - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) - Autres opérations - Engagements sur marchés réglementés ou assimilés - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) - Engagements sur marchés réglementés ou assimilés - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) - Engagements de gré à gré - Marché à terme ferme (Futures)	
- Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) • Engagements de gré à gré - Marché à terme ferme (Futures) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) • Autres engagements - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) • Autres engagements - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) Autres opérations • Engagements sur marchés réglementés ou assimilés - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) - Engagements sur marchés réglementés ou assimilés - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) • Engagements de gré à gré - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options)	-
- Swaps - Contracts for Differences (CFD) • Engagements de gré à gré - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) • Autres engagements - Marché à terme ferme (Futures) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) • Autres engagements - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) Autres opérations • Engagements sur marchés réglementés ou assimilés - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) - Engagements sur marchés réglementés ou assimilés - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) • Engagements de gré à gré - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options)	-
- Contracts for Differences (CFD) • Engagements de gré à gré - Marché à terme ferme (Futures) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) • Autres engagements - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) • Autres engagements - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) - Autres opérations • Engagements sur marchés réglementés ou assimilés - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) • Engagements de gré à gré - Marché à terme ferme (Futures) - Contracts for Differences (CFD)	-
Engagements de gré à gré Marché à terme ferme (Futures) Dérivés de crédit Swaps Contracts for Differences (CFD) Autres engagements Marché à terme (Futures) Marché à terme ferme (Futures) Marché à terme conditionnel (Options) Dérivés de crédit Swaps Contracts for Differences (CFD) Autres opérations Engagements sur marchés réglementés ou assimilés Marché à terme conditionnel (Options) Contracts for Differences (CFD) Autres opérations Engagements sur marchés réglementés ou assimilés Marché à terme ferme (Futures) Marché à terme conditionnel (Options) Dérivés de crédit Swaps Contracts for Differences (CFD) Engagements de gré à gré Marché à terme ferme (Futures) Contracts for Differences (CFD)	-
Engagements de gré à gré Marché à terme ferme (Futures) Dérivés de crédit Swaps Contracts for Differences (CFD) Autres engagements Marché à terme (Futures) Marché à terme ferme (Futures) Marché à terme conditionnel (Options) Dérivés de crédit Swaps Contracts for Differences (CFD) Autres opérations Engagements sur marchés réglementés ou assimilés Marché à terme conditionnel (Options) Contracts for Differences (CFD) Autres opérations Engagements sur marchés réglementés ou assimilés Marché à terme ferme (Futures) Marché à terme conditionnel (Options) Dérivés de crédit Swaps Contracts for Differences (CFD) Engagements de gré à gré Marché à terme ferme (Futures) Contracts for Differences (CFD)	_
- Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) - Autres engagements - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) Autres opérations - Engagements sur marchés réglementés ou assimilés - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) - Autres opérations - Engagements sur marchés réglementés ou assimilés - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) - Engagements de gré à gré - Marché à terme ferme (Futures)	
- Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) • Autres engagements - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) Autres opérations • Engagements sur marchés réglementés ou assimilés - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) - Engagements sur marchés réglementés ou assimilés - Marché à terme ferme (Futures) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) • Engagements de gré à gré - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options)	_
- Swaps - Contracts for Differences (CFD) • Autres engagements - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) Autres opérations • Engagements sur marchés réglementés ou assimilés - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) • Engagements de gré à gré - Marché à terme ferme (Futures) - Contracts for Differences (CFD) • Engagements de gré à gré - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme ferme (Futures)	_
- Contracts for Differences (CFD) • Autres engagements - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) Autres opérations • Engagements sur marchés réglementés ou assimilés - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) • Engagements de gré à gré - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options)	-
 Autres engagements Marché à terme ferme (Futures) Marché à terme conditionnel (Options) Dérivés de crédit Swaps Contracts for Differences (CFD) Autres opérations Engagements sur marchés réglementés ou assimilés Marché à terme ferme (Futures) Marché à terme conditionnel (Options) Dérivés de crédit Swaps Contracts for Differences (CFD) Engagements de gré à gré Marché à terme ferme (Futures) Aurché à terme ferme (Futures) Aurché à terme conditionnel (Options) Engagements de gré à gré Marché à terme ferme (Futures) Marché à terme conditionnel (Options) 	-
- Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) - Autres opérations • Engagements sur marchés réglementés ou assimilés - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) • Engagements de gré à gré - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options)	-
- Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) - Autres opérations • Engagements sur marchés réglementés ou assimilés - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) • Engagements de gré à gré - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options)	
- Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) Autres opérations • Engagements sur marchés réglementés ou assimilés - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) • Engagements de gré à gré - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options)	-
- Swaps - Contracts for Differences (CFD) Autres opérations • Engagements sur marchés réglementés ou assimilés - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) • Engagements de gré à gré - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options)	-
- Contracts for Differences (CFD) Autres opérations • Engagements sur marchés réglementés ou assimilés - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) • Engagements de gré à gré - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options)	-
Autres opérations • Engagements sur marchés réglementés ou assimilés - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) • Engagements de gré à gré - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Marché à terme conditionnel (Options)	-
 Engagements sur marchés réglementés ou assimilés - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) - Engagements de gré à gré - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) 	-
- Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) - Engagements de gré à gré - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options)	
- Marché à terme conditionnel (Options) - Dérivés de crédit - Swaps - Contracts for Differences (CFD) - Engagements de gré à gré - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options)	
- Dérivés de crédit Swaps Contracts for Differences (CFD) - • Engagements de gré à gré - Marché à terme ferme (Futures) Marché à terme conditionnel (Options) -	-
- Swaps - Contracts for Differences (CFD) - Engagements de gré à gré - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) -	-
- Contracts for Differences (CFD) • Engagements de gré à gré - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options)	-
• Engagements de gré à gré - Marché à terme ferme (Futures) - Marché à terme conditionnel (Options) -	-
- Marché à terme ferme (Futures) Marché à terme conditionnel (Options) -	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	
	-
Dámisto do ostálit	-
- Dérivés de crédit -	-
- Swaps - Contracts for Differences (CED)	-
- Contracts for Differences (CFD)	-
 Autres engagements Marché à terme ferme (Futures) 	
- Marché à terme conditionnel (Options)	
- Marche a terme conditionner (Options) - Dérivés de crédit -	_
- Swaps -	_
- Contracts for Differences (CFD)	_

COMPTE de résultat

	30.12.2019	-
Devise	EUR	
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	1 773 249,70	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 773 249,70	
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-26 693,69	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-26 693,69	
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 746 556,01	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 335 053,65	-
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	411 502,36	
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-23 624,44	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	387 877,92	-



règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Information : Cet exercice présente une durée exceptionnelle de 17 mois et 18 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Les instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés (actions, obligations, titres du marché monétaires, parts d'OPC négociés sur un marché réglementé) sont évalués à leur valeur boursière du cours de clôture (le cas échéant coupons courus inclus pour les instruments monétaires et obligataires).

Toutefois, les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion, à leur valeur probable de négociation. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les OPC

Les OPC sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances et assimilés négociables

Ceux qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents, affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à 3 mois, sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance, et pour ceux acquis à moins de 3 mois, les intérêts sont linéarisés.

Les instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués sur la base de leur dernier cours de compensation.

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La Société de Gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation. Dans le cas où la Société de Gestion constaterait que le prix communiqué ne représente pas une juste valeur de marché, Longchamp Asset Management se réserve la possibilité d'évaluer par ses propres moyens et sous sa responsabilité le prix de marché de l'instrument.

Méthode de comptabilisation

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sousjacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Les instruments financiers cotés (actions, obligations, titres du marché monétaires, parts d'OPC négociés sur un marché réglementé) sont évalués à leur valeur boursière du cours de clôture (le cas échéant coupons courus inclus pour les instruments monétaires et obligataires).

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux maximum
Frais de gestion maximum	Actif net	Part SUH: 0,25% Part R1UH: 2,50% Part IIUH: 1,50% Part I2UH: 0,75% Part SI1UHEA: 1,50% maximum Part SI1UHGA: 1,50% maximum Part SI1UHUA: 1,50% maximum Part SI1UHUA: 1,50% maximum Part SI1UHUD: 1,50% maximum Part SI1UHED: 1,50% maximum Part SI1UHGD: 1,50% maximum Part SI1UHGD: 1,50% maximum
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction, sur la base du montant brut de la transaction	Société de Gestion: Néant Dépositaire: montant forfaitaire par transaction et par actif (titres et contrats financiers) Zone ESES1: 6 euros Marchés matures zone 12: 10 euros Marchés matures zone 23: 18 euros
Commission de surperformance (ou frais de gestion variables)	Actif net	Part SUH: 25% TTC de la performance annuelle nette de frais du FCP au-delà du MSCI Daily Total Return Net Japan Index, avec High Water Mark relatif Parts R1UH, I1UH, I1H, SI1UHEA, SI1UHGA, SI1UHUA, SI1UHED, SI1UHGD, SI1H: Néant Part I2UH: 25% TTC de la performance annuelle nette de frais du FCP au-delà du MSCI Daily Total Return Net Japan Index, avec High Water Mark relatif

Il est rappelé que l'OPCVM sera susceptible de ne pas informer ses actionnaires ou porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs actions ou parts sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile.

Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs.

Période de référence

La période de référence est l'exercice de l'OPCVM.

La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 12 mois.

La période de référence débute à la dernière clôture sur laquelle des frais de gestion variables ont été prélevés par la Société de Gestion, et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion seront calculés.



Par exception, la première période de référence débutera à la constitution du Fonds et prendra fin le dernier jour d'ouverture du mois de décembre 2019. Ainsi, toute commission de surperformance pour la première période de référence sera acquise pour la première fois à la Société de Gestion au 31/12/2019.

Actif de référence

L'actif de référence sert de base pour le calcul des commissions de surperformance.

C'est à lui qu'est comparé l'actif net du FCP pour déterminer si des commissions de surperformance s'appliquent ou non.

La performance de l'actif de référence correspond à celle de l'indicateur MSCI Daily Total Return Net Japan Index (MSCI Japan EUR, MSDEJNN) en cours de clôture, exprimé en euros, dividendes réinvestis sur la période de calcul, enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM.

Relative High Water Mark

La méthodologie du rHWM n'autorise la Société de Gestion à prétendre à des commissions de surperformance, sur une période de référence donnée, que si le FCP surperforme la performance de l'actif de référence.

Méthodologie de calcul des commissions de surperformance

Calculée selon la méthode indicée, les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative (et depuis le début de chaque exercice) selon les modalités suivantes :

- En cas de surperformance du FCP par rapport à l'actif de référence, à l'issue de l'exercice, une commission de surperformance sera prélevée. Cette performance est calculée à chaque valeur liquidative.
- En cas de sous-performance du FCP par rapport à l'actif de référence entre deux valeurs liquidatives, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la Société de Gestion. Ceux-ci seront perçus à la clôture de l'exercice.

Cette part variable des frais de gestion ne sera définitivement perçue à l'issue de la période de référence que si, sur la période de référence écoulée, la performance nette de frais du FCP est supérieure à celle de l'actif de référence. Les rachats survenus en cours d'exercice donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP.

Ainsi:

- Si, sur une période de référence donnée, la performance nette de frais du FCP est supérieure à celle de l'actif de référence et que la condition de rHWM décrite ci-dessus est remplie, la commission de surperformance appliquée aux parts SUH et I2UH représentera 25% TTC de la différence entre la performance annuelle nette de frais du FCP et la performance de l'actif de référence tel que défini précédemment
- Si, sur une période de référence donnée, la performance nette de frais du FCP est inférieure à celle de l'actif de référence ou que la condition de rHWM décrite ci-dessus n'est pas remplie, la commission de surperformance sera nulle.

Devise de comptabilité

Euro

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.



Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts <u>Capitalisation (Parts SUH, R1UH, I1UH, I1H, I2UH, SI1UHEA, SI1UHGA, SI1UHUA et SI1H)</u>

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

<u>Résultat net</u>: capitalisation totale

<u>Plus-values ou moins-values nettes réalisées :capitalisation totale</u> : capitalisation totale

Distribution (Parts SI1UHED et SI1UHGD)

<u>Résultat net</u>: capitalisation / distribution partielle

<u>Plus-values ou moins-values nettes réalisées :</u> capitalisation totale

évolutionactif net

30.12.2019

Devise	EUR	
	LUK	
Actif net en début d'exercice	•	•
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	121 188 939,21	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-11 248 090,02	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 813 120,72	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-294 348,42	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-188 575,71	-
Différences de change	4 090 343,06	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	8 251 337,96	-
- Différence d'estimation exercice N	8 251 337,96	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	411 502,36	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	124 024 229,16	-

complémentsd'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché	Non négociées sur un marché
	réglementé ou assimilé	réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteur non financiers	rs -	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteur bancaires		-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	e	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés	-	-	-	-
réglementés ou assimilés				
Engagements de gré à gré	-	-	-	
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés	-	-	-	-
réglementés ou assimilés				
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	11 349 175,72
Passif	_	_	_	
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	_
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif	_				
Dépôts	-	-	-	-	
Obligations et valeurs assimilée	es -	-	-	-	
Titres de créances	-	-	-	-	
Opérations temporaires sur titre financiers	es -	-	-	-	-
Comptes financiers	11 349 175,72	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titre	es -	-	-	-	-
financiers					
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	JPY	GBP	- Autres devises
Actif Dépôts	-	-	
Actions et valeurs assimilées	112 777 761,65	-	
Obligations et valeurs assimilées	-	-	
Titres de créances	-	-	
OPC	-	-	
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-
Créances	141 112,24	724 615,15	
Comptes financiers	-	-	
Autres actifs	-	-	
Passif Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	
Dettes	28 196,94	-	
Comptes financiers	-	-	
Hors-bilan Opérations de couverture	-	-	
Autres opérations	-	-	

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	071 462 44
Opérations de change à terme de devises :	871 462,44
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Souscriptions à recevoir	730 350,20
Coupons a recevoir	112 915,30
Achats reglements differes	28 196,94
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes Opérations de change à terme de devises :	974 170,65
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	888 877,91
RACHAT à payer	28 730,07
Ventes reglements differes	28 365,73
Achats reglements differes	28 196,94
	-

3.6. Capitaux propres

		Souscriptions		Rachats
Catégorie de part émise /	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
rachetée pendant l'exercice : PART SUH / FR0013321957	61 735,599	61 167 188,99	568,272	562 585,15
	01 /35,399	01 107 188,99	•	302 383,13
PART I1UH / FR0013321965	-	-	-	
PART I1H / FR0013321973	-	- 41 224 010 50	10.207.41	10.605.504.05
PART I2UH / FR0013321999	42 396,594	41 224 819,58	10 385,41	10 685 504,87
PART R1UH / FR0013413689	-	<u>-</u>	-	-
PART SI1UHEA / FR0013456357	779,019	779 019,00	-	
109PART SI1UHGA / FR0013456365	3 733	4 392 344,72	-	
PART SI1UHUA / FR0013456381	2 165,58	1 953 150,29	-	
PART SI1H / FR0013456415	-		-	
PART SI1UHED / FR0013456399	-	-	-	-
PART SI1UHGD / FR0013456407	9 947	11 672 416,63	-	
Commission de souscription / rachat		3.6		3.6
par catégorie de part : PART SUH / FR0013321957		Montant		Montant
PART 11UH / FR0013321965		<u>-</u>		
PART 11H / FR0013321973		-		
		-		
PART I2UH / FR0013321999		-		
PART R1UH / FR0013413689		-		
PART SI1UHEA / FR0013456357		-		
109PART SI1UHGA / FR0013456365		-		
PART SI1UHUA / FR0013456381		-		
PART SI1H / FR0013456415		-		_
PART SI1UHED / FR0013456399				
PART SI1UHGD / FR0013456407		-		
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART SUH / FR0013321957		-		_
PART I1UH / FR0013321965		-		-
PART I1H / FR0013321973		-		-
PART I2UH / FR0013321999		-		_
PART R1UH / FR0013413689		-		
PART SI1UHEA / FR0013456357		-		_
109PART SI1UHGA / FR0013456365		-		_
PART SI1UHUA / FR0013456381		-		_
PART SI1H / FR0013456415		_		
PART SI1UHED / FR0013456399		_		
PART SI1UHGD / FR0013456407		_		
Commissions acquises à l'Opc				
par catégorie de part :		Montant		Montant
PART SUH / FR0013321957		-		
PART I1UH / FR0013321965		-		
PART I1H / FR0013321973		<u>-</u>		
PART I2UH / FR0013321999		-		
PART R1UH / FR0013413689		-		
PART SI1UHEA / FR0013456357		-		-

109PART SI1UHGA / FR0013456365	-	-
PART SI1UHUA / FR0013456381	-	-
PART SI1H / FR0013456415	-	-
PART SI1UHED / FR0013456399	-	-
PART SI1UHGD / FR0013456407	-	_



3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART SUH / FR0013321957	0,25
PART I1UH / FR0013321965	_
PART I1H / FR0013321973	
PART I2UH / FR0013321999	0,75
PART R1UH / FR0013413689	-
PART SI1UHEA / FR0013456357	1,15
109PART SI1UHGA / FR0013456365	1,15
PART SI1UHUA / FR0013456381	1,15
PART SI1H / FR0013456415	-
PART SI1UHED / FR0013456399	-
PART SI1UHGD / FR0013456407	1,15
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
PART SUH / FR0013321957	453 867,56
PART I1UH / FR0013321965	-
PART I1H / FR0013321973	-
PART I2UH / FR0013321999	382 234,88
PART R1UH / FR0013413689	
PART SI1UHEA / FR0013456357	-
109PART SI1UHGA / FR0013456365	
PART SI1UHUA / FR0013456381	-
PART SI1H / FR0013456415	-
PART SI1UHED / FR0013456399	-
PART SI1UHGD / FR0013456407	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible":	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	



3.8. Engagements reçus et donnés
3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés
3.9. Autres informations
3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)
- Autres opérations temporaires
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :
- actions
- obligations
- titres de créances
- autres instruments financiers
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :
- actions
- obligations
- titres de créances
- autres instruments financiers
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités : - opc
- autres instruments financiers

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Da	nte	Catégorie de part	Montant Montant Crédit d'impôt global unitaire totaux	Crédit d'impôt unitaire
+		7		-
-		-		-
-		-		-
7		-		_



30	1	2	2	n	1	(
- 21	/. I	_	- 4	u		8

Affectation du résultat	EUR	
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	387 877,92	-
Total	387 877,92	-

PART SUH / FR0013321957	30.12.2019	-
Devise	EUR	
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	561 769,81	-
Total	561 769,81	
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART I1UH / FR0013321965	30.12.2019	-
Devise	EUR	
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total		
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

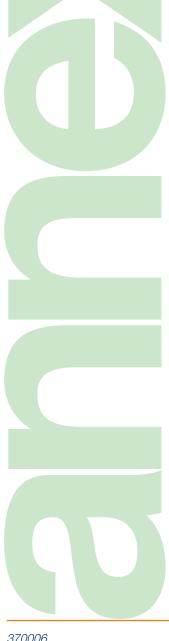
PART 11H / FR0013321973	30.12.2019	
Devise Devise	50.12.2017 EUR	
Affectation	Lon	
Distribution	_	_
Report à nouveau de l'exercice	_	_
Capitalisation Capitalisation	_	_
Total		
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		•
Nombre de parts	<u>-</u>	_
Distribution unitaire	<u>-</u>	_
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
PART I2UH / FR0013321999	30.12.2019	-
345Devise	EUR	
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-171 345,12	-
Total	-171 345,12	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
PART R1UH / FR0013413689	30.12.2019	-
Devise	EUR	
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total		
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	_	_
Distribution unitaire	-	_
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	_	-

DART 0111111E A / ED001045/055	40.44.4040	
PART SI1UHEA / FR0013456357	30.12.2019	-
Devise	EUR	
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	405,06	-
Total	405,06	
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
109PART SI1UHGA / FR0013456365	30.12.2019	-
Devise	EUR	
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-999,36	-
Total	-999,36	
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution	,	
Nombre de parts	_	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
DA DE GULLINIA / ED0012/45/201	20 12 2010	<u> </u>
PART SI1UHUA / FR0013456381	30.12.2019	-
Devise	EUR	
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	710,41	
Total	710,41	
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART SI1H / FR0013456415	30.12.2019	-
Devise	EUR	
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	_	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART SI1UHED / FR0013456399	30.12.2019	-
Devise	EUR	
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total		-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART SI1UHGD / FR0013456407	30.12.2019	-
Devise	EUR	
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-2 662,88	-
Total	-2 662,88	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-



3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-



	30.12.2019	-
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	977 987,14	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	977 987,14	-

PART SUH / FR0013321957	30.12.2019	-
Devise	EUR	
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	273 177,27	-
Total	273 177,27	
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I1UH / FR0013321965	30.12.2019	-
Devise	EUR	
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I1H / FR0013321973	30.12.2019	-
Devise	EUR	
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total		
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
PART I2UH / FR0013321999	30.12.2019	-
Devise	EUR	
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	678 019,61	-
Total	678 019,61	
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
PART R1UH / FR0013413689	30.12.2019	-
Devise	EUR	
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total		-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

30.12.2019	-
EUR	
-	-
-	-
-34,43	-
-34,43	
-	-
-	-
30.12.2019	_
EUR	
_	_
_	_
7 109,09	_
7 107,07	-
_	_
_	_
20.12.2010	T
	-
EUR	
-	-
-	_
772,60	-
-	-
-	-
	TOP,09 TOP,09 TOP,09 TOP,09 TOP,09 EUR 30.12.2019 EUR 77109,09 TOP,09 EUR

PART SI1H / FR0013456415	30.12.2019	-
Devise	EUR	
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total		
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
PART SI1UHED / FR0013456399	30.12.2019	-
Devise	EUR	
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total		
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
PART SI1UHGD / FR0013456407	30.12.2019	-
Devise	EUR	
Affectation		
Distribution	_	_
Plus et moins-values nettes non distribuées	_	_
Capitalisation	18 943,00	_
Total	18 943,00	
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	_
Distribution unitaire	_	_

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 13 Juillet 2018

Devise

EU	R	30.12.2019	-	-	-	<u> </u>
Act	tif net	124 024 229,16	-	-	-	-

PART SUH / FR0013321957		Devise de la	Devise de la part et de la valeur liquidative :		
	30.12.2019	-	-	-	
Nombre de parts en circulation	61 167,327	-	-	-	-
Valeur liquidative	1 122,17	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	13,65	-	-	-	-

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I1UH / FR0013321965		Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR			
	30.12.2019	-	-	-	
Nombre de parts en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	_
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	_
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du



dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I1H / FR0013321973		Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.12.2019	-	-	-		
Nombre de parts en circulation	-	-	-	-	-	
Valeur liquidative	-	-	-	-	-	
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-	
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-	
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-	
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-	

^{*}Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I2UH / FR0013321999		Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.12.2019	-	-	-	-	
Nombre de parts en circulation	32 011,184	-	-	-	-	
Valeur liquidative	1 139,1	-	-	-	-	
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)		-	-	-	-	
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-	
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾		-	-	-	-	
Capitalisation unitaire*	15,82	-	-	-	-	

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis

le 1er janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.



PART R1UH / FR0013413689	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.12.2019	-	-	-	
Nombre de parts en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

^{*}Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART SI1UHEA / FR0013456357		Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.12.2019	-	-	-	_	
Nombre de parts en circulation	779,019	-	-	-	-	
Valeur liquidative	996,36	-	-	-	-	
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)		-	-	-	-	
Distribution unitaire (y compris acomptes)*		-	-	-	-	
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾		-	-	-	-	
Capitalisation unitaire*	0,47	-	-	-	_	

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis

le 1er janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.



109PART SI1UHGA / FR0013456365		Devise de	quidative: GBP		
	30.12.2019	-	-	-	-
Nombre de parts en circulation	3 733	-	-	-	-
Valeur liquidative	1 008,58	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*		-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	1,63	-	-	_	_

^{*}Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART SI1UHUA / FR0013456381		Devise de la part et de la valeur liquidative : USD			
	30.12.2019	-	-	-	_
Nombre de parts en circulation	2 165,58	-	-	-	-
Valeur liquidative	1 007,99	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)		-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾		-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	0,68	-	-	-	_

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis

le 1er janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.



PART SI1H / FR0013456415		Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.12.2019	-	-	-		
Nombre de parts en circulation	-	-	-	-	-	
Valeur liquidative	-	-	-	-	-	
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-	
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-	
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-	
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-	

^{*}Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART SIIUHED / FR00134563	399	Devise de l	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.12.2019	-	-	-	_		
Nombre de parts en circulation	-	-	-	-	-		
Valeur liquidative	-	-	-	-	-		
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)		-	-	-	-		
Distribution unitaire (y compris acomptes)*		-	-	-	-		
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾		-	-	-	-		
Capitalisation unitaire*		-	-	-	_		

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis

le 1er janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.



PART SI1UHGD / FR0013456407		Devise de la part et de la valeur liquidative : GBP				
	30.12.2019	-	-	-	_	
Nombre de parts en circulation	9 947	-	-	-	-	
Valeur liquidative	1 008,58	-	-	-	-	
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes	-	-	-	-	-	

(y compris acomptes) **Distribution unitaire** (y compris acomptes)*

Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)

Capitalisation unitaire*

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

1,63



inventaire au 30.12.2019

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilie	res					
Action						
JP3105090009	AI HOLDINGS CORP	PROPRE	148 100,00	2 359 855,14	JPY	1,90
JP3160950006	AVEX RG REGISTERED SHS	PROPRE	151 900,00	1 565 120,71	JPY	1,26
JP3835650007	BELLUNA	PROPRE	333 300,00	1 942 136,02	JPY	1,57
JP3799700004	BML	PROPRE	110 400,00	2 841 541,86	JPY	2,29
JP3218900003	CAPCOM CO LTD	PROPRE	141 300,00	3 503 879,20	JPY	2,83
JP3548600000	DISCO CORPORATION	PROPRE	11 000,00	2 331 614,70	JPY	1,88
JP3638000004	DOSHISHA	PROPRE	134 700,00	1 995 310,58	JPY	1,61
JP3813800004	FUJI SEAL	PROPRE	84 900,00	1 683 547,75	JPY	1,36
JP3816600005	FUJI SOFT ABC	PROPRE	56 500,00	1 951 305,34	JPY	1,57
JP3818800009	FUJITEC CO	PROPRE	322 400,00	4 693 916,03	JPY	3,78
JP3783420007	HIKARI TSUSHIN INC	PROPRE	19 500,00	4 377 485,88	JPY	3,53
JP3160740001	HIS	PROPRE	118 500,00	3 040 326,54	JPY	2,45
JP3840800001	HOGY MEDICAL	PROPRE	120 600,00	3 533 415,17	JPY	2,85
JP3765400001	HOUSE FOODS GROUP	PROPRE	97 800,00	2 985 465,26	JPY	2,41
JP3152820001	INTERNET INITIATIVE JAPAN	PROPRE	146 600,00	3 533 325,15	JPY	2,85
JP3214350005	KADOKAWA CORPORATION	PROPRE	244 900,00	4 190 898,60	JPY	3,38
JP3410800001	LEC INC.	PROPRE	383 000,00	4 171 969,88	JPY	3,36
JP3862960006	MACNICA FUJI ELECT	PROPRE	331 300,00	5 094 628,86	JPY	4,11
JP3879400004	MANDOM CORP	PROPRE	128 100,00	3 145 101,89	JPY	2,54
JP3778630008	NAMCO BANDAI HOLDINGS INC	PROPRE	41 700,00	2 262 973,24	JPY	1,82
JP3749400002	NIPPON PAINT CO LTD	PROPRE	37 000,00	1 707 832,06	JPY	1,38
JP3679850002	NITTA	PROPRE	111 500,00	2 965 668,22	JPY	2,39
JP3173400007	OBIC	PROPRE	22 100,00	2 669 580,16	JPY	2,15
JP3197730009	OPT HOLDING INC	PROPRE	202 300,00	2 773 160,65	JPY	2,24
JP3188220002	OTSUKA HOLDINGS CO LTD	PROPRE	89 400,00	3 572 634,42	JPY	2,88

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif
JP3977400005	RINNAI	PROPRE	82 900,00	5 800 761,11	JPY	4,68
JP3982400008	ROHTO PHARMACEUTIC	PROPRE	112 000,00	3 043 129,55	JPY	2,45
JP3344400001	SANWA HOLDINGS CORP	PROPRE	6 100,00	61 354,45	JPY	0,05
JP3321400008	SATO CORP	PROPRE	106 700,00	2 995 179,64	JPY	2,41
JP3421800008	SECOM CO LTD	PROPRE	45 800,00	3 664 674,69	JPY	2,95
JP3729000004	SHINSEI BANK	PROPRE	429 300,00	5 884 912,84	JPY	4,74
JP3162600005	SMC CORP	PROPRE	9 000,00	3 704 149,28	JPY	2,99
JP3436100006	SOFTBANK GROUP CORP	PROPRE	102 400,00	3 985 714,05	JPY	3,21
JP3435000009	SONY CORP	PROPRE	56 700,00	3 434 296,59	JPY	2,77
JP3399720006	STELLA CHEMIFA	PROPRE	77 000,00	2 029 134,95	JPY	1,64
JP3131350005	YELLOW HAT	PROPRE	204 800,00	3 281 761,19	JPY	2,65
Total Action Total Valeurs mobilieres Liquidites				112 777 761,65 112 777 761,65		90,93 90,93
BANQUE OU AT						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-28 730,07	EUR	-0,02
	ACH DIFF TITRES JPY	PROPRE	0,00	-28 196,94	JPY	-0,02
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	0,00	28 196,94	JPY	0,02
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	11 349 175,72	EUR	9,15
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	0,00	5 735,05	EUR	0,00
	SOUS RECEV GBP SGP	PROPRE	0,00	724 615,15	GBP	0,58
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	0,00	-28 365,73	EUR	-0,02 9,69
Total BANQUE OU ATTENTE 12 022 430,12 FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-14 608,78	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-23 303,88	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-295,38	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-3 338,78	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-817,77	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-10 410,88	EUR	-0,01
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	0,00	-453 867,56	EUR	-0,37

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	0,00	-347 308,09	EUR	-0,28
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	0,00	-34 926,79	EUR	-0,03
Total FRAIS DE GESTION						-0,72
Total Liquidites				11 133 552,21		8,98
Coupons						
Action						
JP3105090009	AI HOLDINGS CORP	ACHLIG	148 100,00	23 811,87	JPY	0,02
JP3816600005	FUJI SOFT ABC	ACHLIG	56 500,00	8 258,37	JPY	0,01
JP3783420007	HIKARI TSUSHIN INC	ACHLIG	19 500,00	14 108,66	JPY	0,01
JP3840800001	HOGY MEDICAL	ACHLIG	120 600,00	14 542,77	JPY	0,01
JP3749400002	NIPPON PAINT CO LT	ACHLIG	37 000,00	6 219,36	JPY	0,01
JP3197730009	OPT HLDG	ACHLIG	202 300,00	13 306,20	JPY	0,01
JP3188220002	OTSUKA HOLDINGS CO	ACHLIG	89 400,00	32 668,07	JPY	0,03
Total Action				112 915,30		0,09
Total Coupons				112 915,30		0,09
Total LONGCHAMP DALTON JAPAN LONG ONLY UCITS FUND 124 024 229,16						100,00